#### La lettre d'information

N° 47 - Février 2010

# Inrap de recherches archeologiques préventives

#### **Actualités**



# Le passé antique et médiéval de l'Hôtel-Dieu à Marseille

Le site est au cœur de la ville antique, sur la rive nord du Vieux-Port de Marseille. Il surplombait le port hellénistique, auquel a succédé un grand complexe thermal romain.

Voir le reportage vidéo Voir la visite virtuelle

#### **Découvrir**



# Archéologie du judaïsme en France et en Europe,

Retrouvez l'intégralité du colloque en vidéo.

#### Agenda

Conférence : Faye-sur-Ardin. Découverte d'un village médiéval en bordure de voie antique, par Emmanuel Barbier (Inrap), à Faye-sur-Ardin dans les Deux-Sèvres, le 26 février 2010.

Journées portes ouvertes : Place de Gaulle à Orléans, les 27 et 28 mars 2010.

Cycle de conférence organisé pour l'exposition *Post Mortem*, rites funéraires à *Lugdunum*, au musée gallo-romain de Lyon-Fourvière, du 4 février au 6 mai 2010.

Séminaire ENS-Paris I : Les Celtes à l'époque de La Tène moyenne (IVe-IIIe s avant notre ère), à l'École normale supérieure, à Paris, du 26 février au 4 juin 2010.

Colloque : L'archéologie en mouvement. Hommes, objets, espaces et temporalités, au CNRS - InSHS à Paris, du 23 au 25 juin 2010.

Le rapport de fouille archéologique : réglementation, conservation, diffusion, journée d'étude organisée par le réseau documentaire Archéo IdF, à la Bibliothèque nationale de France, à Paris, le 1er avril 2010.

## **Publications**

Actes de la Rencontre autour des sépultures habillées, textes réunis par Bruno Bizot et Michel Signoli, (Carry-le-Rouet, 13-14/11/2008) éditions des Hautes-Alpes, 2009.

Hugues de Semur (1024-1109): Lumières clunisiennes, sous la direction de Nicolas Reveyron et Gilles Rollier, édition Orphie, 2009.

## L'Inrap recrute

ÉDITION

**Deux chargés de mission :** « Grands travaux » et « Suivi des opérations ». Ces postes sont à pourvoir au sein de la direction scientifique et technique, à Paris.

Inrap, direction du développement culturel et de la communication contact@inrap.fr

# ABONNEMENT

www.inrap.fr

cliquer ici

Pour se désabonner :

La loi relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations transmises. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant à exercer auprès de la direction du Développement culturel et de la Communication.



Institut national

#### Éditorial

## Pillage!

Le 8 février dernier, des pilleurs ont détruit un site archéologique en cours de diagnostic par l'Inrap sur le tracé du canal Seine-Nord Europe, à Noyon dans l'Oise. Dans ce lieu qui fut site antique puis un champ de bataille particulièrement meurtrier de la première guerre mondiale, des utilisateurs de détecteurs de métaux, ont réduit à néant le patient travail des archéologues, à l'instar de voleurs d'œuvres dans les musées, ou d'incendiaires dans des archives. On ne le dira jamais assez, l'utilisation des détecteurs de métaux a pour effet de détruire les sites archéologiques. Et lorsque le mobilier archéologique volé réapparaît dans le commerce, détaché du contexte de la fouille, il a perdu son intérêt scientifique. Il est donc essentiel de faire savoir que l'usage des détecteurs est strictement réglementé. Leur utilisation sans autorisation est évidemment totalement interdite et la destruction d'un site est un délit passible de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 € d'amende, voire de dix ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise par plusieurs personnes

Lire le communiqué de presse

agissant de concert.